Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25148-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/148 - ADHESION A LA CONVENTION MISSION HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DE GESTION DE LA REUNION

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

0 4 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25148-DE

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/148

ADHESION A LA CONVENTION MISSION HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DE GESTION DE LA REUNION

Le Maire informe les membres du conseil municipal :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions ;

Chaque collectivité doit disposer d'un assistant de prévention ou d'un conseiller de prévention institué lorsque la nature des risques professionnels ou des effectifs le justifie ;

Le Centre de Gestion de la Réunion dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant une équipe pluridisciplinaire dont des conseillers en prévention des risques. Ces derniers exercent une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels :

- conseil sur les modalités de mise en œuvre de la règlementation,
- conseil dans l'évaluation des situations à risque en vue de rédiger le Document Unique,
- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- assister en qualité d'expert et de manière consultative les organismes internes à la collectivité en matière d'hygiène et de sécurité, …

Considérant la fin de notre convention d'adhésion à la mission hygiène et sécurité au 31/12/2025 et la nécessité de son renouvellement ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion de la réunion en matière d'hygiène et sécurité (convention jointe) ;

Le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention du Centre de Gestion de la Réunion pour bénéficier de la prestation mission d'hygiène et sécurité qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion à la mission d'hygiène et de sécurité selon projet annexé à la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

La commission des Affaires Générales, Finances, Economies et développement, réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Comité Social Territorial réuni le jeudi 13 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Richard NIRLO